



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 JUIN 2018

REÇU

31 JUL. 2018

Sous-Préfecture
de SAINTES

Délibération

**2018 – 107 ADHESION A L'ASSOCIATION « POLE INNOVATION »
EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR**

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 27

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Jean ENGELKING, Dominique DEREN, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, François EHLINGER, Laurence HENRY, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Dominique ARNAUD à Jean-Philippe MACHON, Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Serge MAUPOUET, Philippe CALLAUD à François EHLINGER, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU.

Absents : 4

Bruno DRAPRON, Frédéric NEVEU, Annie TENDRON, Fanny HERVE.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BERTHELOT.

Date de la convocation : 21 juin 2018.

Date d'affichage : 31 JUL. 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant l'intérêt de la Ville de Saintes de participer à la création d'un lieu encourageant l'entrepreneuriat et le développement d'activités innovantes sur le territoire,

Considérant qu'il convient d'accompagner le Pôle Innovation dans le développement de ses projets,

Considérant que selon les statuts de l'association, les membres associés qui participent au fonctionnement et à l'activité de l'association doivent contribuer financièrement selon le nombre de représentants. La ville de Saintes aura deux représentants. Ainsi, le montant de la contribution pour la Ville de Saintes s'élève à 20 000 €,



Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018,

Après consultation de la Commission « Dynamiser » du jeudi 14 juin 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur l'approbation de la ville de Saintes de participer à la constitution de l'association « Pôle innovation » et son adhésion en tant que membre fondateur,
- Sur l'autorisation du versement de la contribution de 20 000 € au titre de l'année 2018 à l'association « Pôle innovation », sous réserve de sa création,
- Sur l'inscription des crédits au budget de l'année en cours,
- De nommer les représentants de la Ville de Saintes au sein de l'association « Pôle Innovation », comme suit :
 - Madame Liliane ARNAUD,
 - Madame Melissa TROUVE.
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant de signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 24

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 7 (François EHLINGER en son nom et en celui de Philippe CALLAUD, Josette GROLEAU en son nom et en celui de Brigitte FAVREAU, Laurence HENRY, Serge MAUPOUET en son nom et en celui de Renée BENCHIMOL-LAURIBE)

Ne prend pas part au vote : 0

REÇU

31 JUL. 2018

Sous-Préfecture
de SAINTES

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Philippe MACHON



En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.